

Bordereau attestant l'exactitude des informations - EVRY - 7801 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 25/10/2024 - 21608 - 2004 B 02418 - 478 340 284 - A R T M - DESIGN

Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY	
	Le : 25 OCT. 2024 Numéro : <i>21608</i>

ARTM - DESIGN
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 8000 euros
Siège social : 4, rue des Prés Chambry
91200 ATHIS MONS

R.C.S. EVRY 478340284

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 05 septembre 2024

L'an deux mille vingt quatre le 05 septembre

Au siège social,

L'Associé unique de la Société à Responsabilité Limitée A.R.T.M DESIGN

au capital de 8 000 euros a tenu l'Assemblée Générale ordinaire pour l'approbation des comptes arrêtés au 31 décembre 2023 .

ETAIT PRESENT

- Monsieur MAROLLEAU HERVE Divorcé le 10 Février 2002
- Né le 08 04 1966 à ANGERS 49000
- Domicilié 4, rue des Prés Chambry
91200 ATHIS MONS

l'Assemblée réunissant la totalité des parts sociales, peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Hervé MAROLLEAU, préside la réunion en sa qualité de Gérant.

Le Président rappelle que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes 2023.
- Quitus au Gérant
- affectation du résultat
- Conventions Art.50
- Pouvoirs en vue des formalités.

Il dépose devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

- Une copie de la lettre de convocation des associés.
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Il précise que tous les documents prescrits par l'article 37 du Décret du 23 mars 1967, et qu'il énumère, ont été adressés aux associés et tenus à leur disposition au siège social, dans les délais fixés par ledit article.

certifié conforme à l'original.

AM ¹

L'Assemblée sur sa demande, lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

le Président met au voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les opérations de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, prend connaissance des comptes et du bilan de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un **bénéfice comptable de 5 178 euros** après 6521 euros d'amortissements et 1 336 euros d'impôt société.. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport. En conséquence, elle donne à la Gérance quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

La collectivité des associés décide d'affecter comme suit le résultat de l'exercice :

En totalité au compte « REPORT A NOUVEAU » soit un bénéfice de 5 178 euros les fonds propres de la Société passant ainsi à 34 142 euros

Aucune distribution a été effectuée au cours des trois derniers exercices

L'endettement est de 17 194 euros dont 980 euros de comptes-courants d'associé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

La collectivité des associés après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi du 24 juillet 1966 en prends acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur des copies ou d'extraits du présent procès-verbal afin de remplir toutes les formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 H 30. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par tous les associés ou par leurs mandataires, après lecture.


Artm-design
4, rue du Pré Chambry
91200 ATHIS MONS
Mob. 06 24 26 04 50 - Tél. 01 69 21 01 59
Mail : herve.marolieu@bbox.fr
Siret 478 340 384 00012



IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065-SD
2024Formulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Timbre à date du service

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :				Adresse du siège social :	
SARL ARTM DESIGN 4 RUE DU PRE CHAMBRY 91200 ATHIS-MONS					
SIRET 4 7 8 3 4 0 2 8 4 0 0 0 2 3				Moi :	
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Ventes d'articles de sports		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	
Bénéfice imposable à 15 %		8 902		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2. Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
PV à long terme imposables à 15 %					
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements sur le bénéfice et exonérations		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Autres dispositifs	
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté, art. 44 septies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée	
Bassins d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)					
Bénéfice ou déficit exonéré (Indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
4. Si vous n'êtes ni la société tête de groupe, ni une entité du groupe désignée pour souscrire la déclaration n°2258-SD, indiquer l'État de résidence et le numéro d'identification fiscale de l'entité du groupe qui souscrit la déclaration pays par pays					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI X NON					
Si oui, indication du logiciel utilisé sage coala					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des classes fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:					
Nom et adresse du conseil:					
AR.GE.CO. LYON 4 RUE DE GENEVE 69740 GENAS Tél: 03.23.39.34.80					
Tél:					
OGA/OMGA					
Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)					
Identité du déclarant:					
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :					
Date: 19092024 Lieu: ATHIS-MONS					
Qualité et nom du signataire:					
Signature:					
N°					

Désignation de l'entreprise <u>SARL ARTM DESIGN</u>										Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>4 RUE DU PRE CHAMBRY 91200 ATHIS-MONS</u>																									
SIRET		<table><tr><td>4</td><td>7</td><td>8</td><td>3</td><td>4</td><td>0</td><td>2</td><td>8</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>2</td><td>3</td></tr></table>										4	7	8	3	4	0	2	8	4	0	0	0	2	3
4	7	8	3	4	0	2	8	4	0	0	0	2	3												
Durée de l'exercice en nombre de mois *		<u>1</u> <u>2</u>		Durée de l'exercice précédent *		<u>1</u> <u>2</u>																			
Exercice N clos le <u>31/12/2023</u>																									
ACTIF																									
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3																			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012																				
		Autres *	014		016																				
	Immobilisations corporelles *		028	40 534	030	28 636		11 898																	
	Immobilisations financières * (1)		040		042																				
	Total I (5)		044	40 534	048	28 636		11 898																	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	29 206	052			29 206																	
		Marchandises *	060	3 128	062			3 128																	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066																				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	80	070			80																	
		Autres * (3)	072	1 241	074			1 241																	
	Valeurs mobilières de placement		080	48	082			48																	
	Disponibilités		084	5 736	086			5 736																	
	Charges constatées d'avance *		092		094																				
	Total II		096	39 439	098			39 439																	
	Total général (I+II)		110	79 973	112	28 636		51 337																	
PASSIF																									
Exercice N 1 NET																									
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		8 000																		
	Écarts de réévaluation				124																				
	Réserve légale				126		800																		
	Réserves réglementées *				130																				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)				131		116																		
	Report à nouveau				134		20 048																		
	Résultat de l'exercice				136		5 178																		
	Subventions d'investissement				137																				
	Provisions réglementées				140																				
	Total I				142		34 142																		
Provisions pour risques et charges				Total II	154																				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		11 310																		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164																				
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		1 982																		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)				169		2 922																		
	Comptes courants d'associés				173		980																		
	Autres dettes				175																				
REVENUS	Produits constatés d'avance				174																				
	Total III				176		17 194																		
	Total général (I + II + III)				180		51 337																		
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195																		
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182																		
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184																		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BS-2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL ARTM DESIGN		Néant ☐		
A - RÉSULTAT COMPTABLE				Formulaire déposé au titre de l'IR		018		
						Exercice N clos le 13.11.2023		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	2 748	
	Production vendue	Biens		215		214		
		Services *		217		218	28 605	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée *				224			
	Subventions d'exploitations reçues				226			
	Autres produits					230	2	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	31 355	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	6 042	
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(37)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	13 723	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240	(26 222)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	20 438	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243	748	244	858
	Rémunérations du personnel *					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	999	
	Dotations aux amortissements *					254	6 521	
	dont amortissement du fonds de commerces					255		
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			259		260	1 902
	Total des charges d'exploitation (II)						264	24 225
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	7 130	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	129	
Produits exceptionnels (IV)						290		
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347			300	486	
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306	1 336	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	5 178	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	5 178	314		
Régime d'impôt	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles *			322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	1 336			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	2 388		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989				

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2024

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL ARTM DESIGN										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	25 512	442		444		446	25 512												
	Installations générales agencements divers	450	1 195	452		454		456	1 195												
	Matériel de transport	460	12 500	462		464		466	12 500												
	Autres immobilisations corporelles	470	1 327	472		474		476	1 327												
Immobilisations financières		480		482		484		486													
TOTAL		490	40 534	492		494		496	40 534												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	11 752	532	2 023	534		536	13 775												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 195	542		544		546	1 195												
	Matériel de transport	550	8 322	552	4 167	554		556	12 488												
	Autres immobilisations corporelles	560	846	562	332	564		566	1 178												
TOTAL		570	22 115	572	6 521	574		576	28 636												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ARTM DESIGN										Néant ☐ *		
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607				
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616				
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626				
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636				
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646				
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656				
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666				
TOTAL		680		682		684		686				
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES										C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
		Dotations		Reprises								
Fonds commercial	681		683									
Autres immobilisations incorporelles	700		705									
Terrains	710		715									
Constructions	720		725									
Inst. techniques mat. et outillage	730		735									
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745									
Matériel de transport	750		755									
Autres immobilisations corporelles	760		765									
TOTAL		770		775								
1		Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes										
2												
3												
4												
5												
6												
7												
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780								
II DÉFICITS REPORTABLES												
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				982		(0)						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis								
Nombres d'opérations sur l'exercice				982 ter								
Déficits imputés				983								
Déficits reportables				984		(0)						
Déficits de l'exercice				960								
Total des déficits restant à reporter				970		(0)						
III DIVERS												
Primes et cotisations complémentaires facultatives										381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin										325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite										327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *										380 999		
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS										326		
N° du centre de gestion agréé										388		
Montant de la TVA collectée										374 6 271		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)										378 6 387		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant										399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										397		

SAGE Experts-comptables Janvier 2024

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise:SARL ARTM DESIGN.....										Néant ☒ *	
Exercice ouvert le: ..01/01/2023.. et clos le:31/12/2023								Données en nombre de mois		1	2
DÉCLARATION DES EFFECTIFS											
Effectif moyen du personnel * :										376	
Dont apprentis										657	
Dont handicapés										651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale										861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE											
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE											
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										105	
TOTAL 1										106	
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée											
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										143	
Subventions d'exploitation reçues										113	
Variation positive des stocks										111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										153	
TOTAL 2										144	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾											
Achats										121	
Variation négative des stocks										145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										150	
TOTAL 3										152	
IV - Valeur ajoutée produite											
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)										137	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises											
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).										117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE											
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE											
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)										022	
Effectifs au sens de la CVAE *										023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)										026	
Période de référence										024	
Date de cessation											
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.											
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.											

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2024

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

4 7 8 3 4 0 2 8 4

Dénomination de l'entreprise

SARL ARTM DESIGN

Adresse (voie)

4 RUE DU PRE CHAMBRY

Code postal

91200

Ville

ATHIS-MONS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance: Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2024

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

N° de dépôt



(1) Néant ☒ *

Exercice clos le

31122023

SIREN

4 7 8 3 4 0 2 8 4

Dénomination de l'entreprise

SARL ARTM DESIGN

Adresse (voie)

4 RUE DU PRE CHAMBRY

Code postal

91200

Ville

ATHIS-MONS

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : *

905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2023 ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL ARTM DESIGN
Adresse 4 RUE DU PRE CHAMBRY 91200 ATHIS-MONS

du _____
au _____

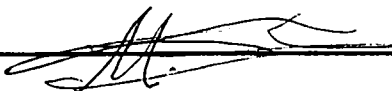
A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE			
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

** TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		600
Total		600

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . . 2023 . . . (total col.9 + total col.10) 10	600	- de l'exercice . . 2023 . . 10	8 902
- de l'exercice précédent 10	470	- de l'exercice précédent 10	552
Nom et qualité du signataire MAROLLEAU GEARNT		À <u>ATHIS-MONS</u> , le <u>19/09/2024</u> Signature, 	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

